

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 AVRIL 2017



Le Treize Avril Deux Mille Dix Sept, le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint-André, dûment convoqué le Six Avril Deux Mille Dix Sept, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de La Côte Saint-André.

La séance est ouverte à 19h31 en présence de :

Mme Mireille GILIBERT, M. Sébastien METAY, Mme Christiane CLUNIAT, Mme Ghislaine VERGNET, M. Daniel GERARD, M. Frédéric RAYMOND, M. Jean CHENAVIER, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Corinne DEVIN, Mme Frédérique POINT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Patrice BAULE, Mme Christèle GACHET, M. Pedro JERONIMO, M. Eric GERMAIN CARA, M. Julien SERVOZ, Mme Joëlle BEHAL, M. Jacky LAVERDURE* à partir de 20h30, M. Christophe VIGNON, Mme Séverine FOUACHE, Mme Julie MAGNEA DELABALLE.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers représentés : 4

Mme Bernadette BOUTHIER, représentée par M. Jean CHENAVIER

M. Lionel LABROT, représenté par M. Eric GERMAIN CARA

M. Dominique MASSON, représenté par M. Christophe VIGNON

Mme Eliane MINE, représentée par Mme Séverine FOUACHE

* représenté jusqu'à 20h30 par Mme Julie MAGNEA DELABALLE

Conseiller excusé :

M. Ludovic BILLON LAROUTE

Secrétaire de séance : Julien Servoz

Séance levée à 21h21.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 13 avril 2017 sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire, selon convocation du 6 avril 2017.

En application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 6 avril 2017 a été affichée le 7 avril 2017 à la porte de la mairie.

M. le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

M. Julien Servoz est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

01. Finances : Impôts locaux : Vote du taux des 3 taxes directes locales

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2017, le Conseil Municipal est tenu de voter le taux des trois taxes directes locales, pour répartir la charge fiscale entre les trois catégories de contribuables de la Commune.

Pour l'année 2017 il est proposé, après avis favorable de la Commission des finances du 6 avril 2017, de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie :

La Taxe d'Habitation 2017 : **11,49%**

La Taxe Foncière Bâtie 2017 : **24,42%**

La Taxe Foncière non Bâtie 2017 : **59,61%**

Produit fiscal prévisionnel pour 2017 des taxes directes locales			
	Bases d'imposition prévisionnelles 2017*	Taux d'imposition de la commune de 2017	Produit fiscal à taux constant
TH (y compris TH locaux vacants)	6 222 000 €	11,49%	714 908 €
TF (bâti)	6 042 000 €	24,42%	1 475 456 €
TF (non bâti)	137 400 €	59,61%	81 904 €
TOTAL DU PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL 2017			2 272 268 €

* état 1259 reçu le 21 mars 2017

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le taux 2017 des trois taxes locales.

02. Finances : Budget Primitif 2017 de la Ville

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le projet du budget primitif 2017 est soumis au Conseil Municipal pour examen et vote.

Les différents chapitres ont fait l'objet d'une analyse par la Commission des Finances en date du 06 avril 2017. Depuis le 1^{er} janvier 1997 les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter le budget par nature dans le cadre du nouveau plan comptable M14 auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle croisée à caractère informatif.

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 23 mars 2017 a procédé à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2016 comme suit.

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2016

Excédent de fonctionnement constaté : 892 595,37€

709 972,37€ affectés au compte 1068

182 623,00€ repris au compte 002

Déficit d'investissement : - 118 338,29€

La commission des finances du 6 avril 2017 a étudié le Budget Primitif 2017, qui se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble

Chapitre	Libellé	Montant
O11	Charges à caractère général	1 090 300,00
O12	Charges de personnel	2 050 000,00
O14	Atténuations de produits	5 000,00
O22	Dépenses imprévues	32 740,00
O23	Virement à la section d'investissement	650 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 000,00
65	Autres charges de gestion courante	671 400,00
66	Charges financières	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	4 826 440,00
OO2	Excédents Antérieurs Reportés	182 623,00
O13	Atténuation de charges	95 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00
70	Produits des domaines & ventes directes	274 900,00
73	Impôts et taxes	3 209 268,00
74	Dotations & participations	1 012 045,00
75	Autres produits de gestion courante	31 600,00
76	Produits financiers	4,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
	TOTAL Recettes de fonctionnement	4 826 440,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser 2016	Budget Primitif 2017	TOTAL
OO1	Résultat antérieur reporté	0,00	118 338,29	118 338,29
O20	Dépenses imprévues	0,00	18 468,08	18 468,08
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations et fonds propres	0,00	35 630,00	35 630,00
16	Remboursement d'emprunt	0,00	520 000,00	520 000,00
20	Immobilisations incorporelles	30 126,00	82 600,00	112 726,00
21	Immobilisations corporelles	184 423,00	1 276 065,00	1 460 488,00
23	Immobilisations en cours	92 390,00	477 400,00	569 790,00
TOTAL Dépenses d'investissement		306 939,00	2 548 501,37	2 855 440,37
10	Dotations et fonds propres (hors 1068)	0,00	192 000,00	192 000,00
13	Subventions	109 400,00	574 958,00	684 358,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	433 110,00	433 110,00
<u>Résultats affectés</u>				
1068	Excédent de fonctionnement.	0,00	709 972,37	709 972,37
<u>Opérations d'ordre de section à section</u>				
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	650 000,00	650 000,00
O24	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	66 000,00	66 000,00
O40	Transferts de section à section	0,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL Recettes d'investissement		109 400,00	2 746 040,37	2 855 440,37

Détail des dépenses des opérations d'investissement :		2 855 440,37
(RAR 2016 + BP 2017)		
90000000001	Créations, rénovations bâtiments	25 000,00
90000000002	Acquisitions de matériel, mobilier	101 703,00
90000000003	Etablissements scolaires	569 976,00
90000000004	Patrimoine	238 970,00
90000000005	Aménagements urbains	779 290,00
90000000006	Secteur Allivet Bouvain	253 110,00
90000000007	Voirie	174 955,00
	Opérations financières	712 436,37

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, avec 17 voix pour et 9 voix contre, le budget primitif 2017 de la commune tel que présenté.

03. Finances : Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) a été créé par la loi n° 2005-841 du 26 Juillet 2005.

Pour les collectivités territoriales agréées, les CESU peuvent être acceptés en paiement des activités d'accueil des jeunes enfants exercées hors du domicile :

- les garderies périscolaires dans le cadre d'un accueil limité aux heures qui précèdent ou qui suivent la classe, des enfants scolarisés en maternelle ou en école élémentaire ;
- les prestations de services fournies par les organismes ou les personnes organisant un accueil sans hébergement (centre de loisirs) pour les enfants de moins de 6 ans.

En revanche, il n'est pas possible d'accepter les CESU comme moyen de paiement des services de restauration scolaire.

Seuls les CESU à montant prédéfini peuvent être acceptés par les collectivités territoriales.

CONSIDERANT les demandes effectuées par certains parents pour le paiement par CESU préfinancés des prestations d'accueil périscolaire ou ALSH de leurs enfants,

CONSIDERANT que l'acceptation par la Commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprises de ces chèques,

Ce point a été approuvé en commission Finances du 6 avril 2017.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'affilier** la Commune au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU) structure chargée d'effectuer le remboursement des titres CESU préfinancés.
- ✓ **D'accepter** les conditions juridiques et financières de ce remboursement.
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

04. Ressources Humaines : Création de postes non permanents en besoin saisonnier

Rapporteur : Mireille Gilibert

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grades.

Afin de renforcer les effectifs des services techniques pendant la période estivale, il est proposé à l'assemblée de créer quatre emplois pour besoin saisonnier entre le 3 juillet et le 10 septembre 2017 :

- Deux postes à temps complet ;
- Deux postes à temps non complet (17H30).

Ils seront rémunérés sur la base du SMIC horaire.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges des agents sont inscrits au budget, chapitre 012.

Ce point a été abordé en commission des finances du 6 avril 2017.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de postes non permanents en fonction des besoins saisonniers.

05. Ressources Humaines : Mise à disposition de personnel

Rapporteur : M. le Maire

Suite aux difficultés personnelles (santé et handicap) rencontrées par un agent, il est proposé à l'assemblée de permettre que cet agent soit mis à disposition auprès de collectivités grenobloises afin qu'il puisse effectuer des missions temporaires proche de son domicile dans la perspective d'une mobilité éventuelle.

La commission des finances du 6 avril 2017 a rendu un avis favorable sur cette demande.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer les documents nécessaires pour ces mises à disposition de personnel.

06. Intercommunalité : Conventions avec Bièvre Isère Communauté dans le cadre de réquisition des gymnases intercommunaux Pierre de Coubertin et Paul Genevay

Rapporteur : Mireille Gilbert

Dans le cadre de situations d'urgences, le plan interministériel, dit « plan grand froid », ou dans le cadre des Plans Communaux de Sauvegarde, notamment en lien avec la proximité d'un aéroport ou d'une centrale nucléaire, les communes de Saint Siméon de Bressieux et

La Côte Saint André ont la possibilité de réquisitionner des équipements afin d'y mettre à l'abri des personnes en situation de nécessité absolue.

Aussi, les gymnases intercommunaux suivant :

- Pierre de Coubertin et Paul Genevay à La Côte St André, peuvent faire l'objet de ces réquisitions.

Afin de définir les conditions de mise en œuvre et les engagements de chaque partie, une convention doit être établie entre Bièvre Isère Communauté et la commune de La Côte Saint-André.

Elles précisent, notamment, les modalités de déclenchement de la réquisition, les rôles et les responsabilités de chacun.

Ces conventions sont présentées en commission Urbanisme/Intercommunalité du 11 avril 2017.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer ces conventions et à les mettre en œuvre.

07. Intercommunalité : Avis du Conseil Municipal sur projet Bièvre Isère Communauté d'affouillement en vue de la réalisation de 5 bassins d'infiltration des eaux traitées de la station d'épuration de Centre Bièvre

Rapporteur : Daniel Gérard

Bièvre Isère Communauté a présenté un projet d'affouillement au lieu-dit « Le Grand Chemin » en vue de la réalisation de bassins d'infiltration des eaux traitées de la station d'épuration de Centre Bièvre.

Pour ce faire, Bièvre Isère Communauté présente un dossier d'autorisation

Une enquête publique se déroulera du 27 mars au 29 avril 2017

Ce projet est présenté en commission Urbanisme et Intercommunalité le 11 avril 2017. Le Conseil Municipal doit rendre son avis au plus tard dans un délai de 15 jours à compter de la date de clôture du registre d'enquête publique.

L'avis du Conseil Municipal sur le projet Bièvre Isère Communauté d'affouillement en vue de la réalisation de 5 bassins d'infiltration des eaux traitées de la station d'épuration de Centre Bièvre se traduit par 26 voix favorables.

08. Culture : Convention avec la Fondation d’Auteuil concernant l’école de musique
Rapporteur : Christiane Cluniat

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville en matière de diffusion de la musique en direction d’un large public, et pour répondre à la demande de la Fondation d’Auteuil, un partenariat est organisé entre l’Ecole municipale de musique et la Fondation d’Auteuil en vue de former un groupe de jeunes de cet établissement à la pratique des musiques actuelles.

Pour ce faire, le professeur de musiques actuelles de l’Ecole municipale de musique accueillera un groupe d’étudiants de la Fondation d’Auteuil accompagnés d’un éducateur pour douze séances d’une heure et trente minutes, entre le 28 mars et le 27 juin 2017.

Il pourra être proposé aux pratiquants de cette activité de participer aux diverses manifestations organisées par l’Ecole municipale de musique.

Une convention fixe les modalités de cette action (lieu, fréquence, financement), qui pourra être prolongée en fonction du bilan qui en sera établi.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l’unanimité, à signer cette convention avec la Fondation d’Auteuil.

09. Administration générale : Décisions du Maire prises par délégation
Rapporteur : M. le Maire

Le montant des travaux pour la vidéo-protection est estimé à 120 000 € HT se décomposant comme suit :

- ✓ Sécurisation des espaces publics.....59 995 €
- ✓ Sécurisation des établissements scolaires 60 005 €

Par décision 2017/01, le Maire a sollicité l’aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le financement de ces travaux par une société habilitée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l’intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins pour un montant de 60 000 € se décomposant comme suit :

- Sécurisation des espaces publics.....30 000 €
- Sécurisation des établissements scolaires30 000 €